

**COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 23**

Arrêté portant règlementation de circulation

Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°19 en date du 24/04/2025 ;

Vu que les pompiers sont obligés de prendre la route interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes ;

Vu l'intérêt général et la sécurité publique ;

ARRETE

Article 1 : Le Maire autorise une dérogation aux pompiers pour les interventions à emprunter le chemin de Fon Seco.

Article 2 : Cette décision est portée par la municipalité à la connaissance des usagers par signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 : Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 29 avril 2025.

Publication registre le 29/04/2025

Affiché le 29/04/2025

Le Maire,



Jean Claude VIALETTE.